



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 janvier 2023
Français
Original : anglais

Situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2640 \(2022\)](#) du 29 juin 2022, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2023 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à ladite résolution. Le présent document décrit les faits nouveaux survenus au Mali depuis la publication du précédent rapport ([S/2022/731](#)), en date du 3 octobre 2022.

II. Événements politiques marquants

2. Des efforts soutenus ont été consentis pour entretenir la dynamique générée par la signature de l'accord entre le Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la prorogation de la transition. Les autorités de transition ont pris des mesures pour mettre en œuvre leur programme de réforme et les recommandations formulées lors des Assises nationales de la refondation, tenues en décembre 2021. Malgré les efforts déployés pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, de nouvelles difficultés sont apparues après que les mouvements signataires ont décidé de suspendre leur participation au mécanisme de suivi de l'Accord jusqu'à la tenue d'une réunion avec l'équipe de médiation internationale, destinée à discuter de l'avenir du processus de paix. Alors que l'insécurité continue de compromettre le rétablissement de l'autorité de l'État, la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation des régions du Centre reste essentielle pour remédier à la situation actuelle.

A. Transition politique

3. Le 31 octobre, la commission mandatée pour élaborer la nouvelle constitution a soumis un projet au Président de la transition, Assimi Goïta. Avant de soumettre le document, soit entre le 17 et le 30 octobre, la commission s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement, des institutions de l'État, des partis politiques et des organisations de la société civile au sujet du processus. La MINUSMA a participé à un exercice similaire avec les parties prenantes régionales du centre et du nord du pays. Le projet de constitution comporte plusieurs éléments, dont des dispositions afférentes à la procédure de destitution du Président ; la réduction du nombre de



ministres ; l'introduction d'un pouvoir législatif bicaméral – l'Assemblée nationale et le Haut Conseil de la nation – la déposition des présidents des deux chambres ; et la création d'une Cour des comptes. Le texte consacre également le rôle des chefs traditionnels dans les mécanismes de règlement des différends.

4. Les réactions des parties prenantes maliennes sur le processus et le contenu du projet de constitution ont été variées. Certains se sont dits préoccupés par l'étendue des pouvoirs accordés au bureau de la présidence, qui, selon eux, pourrait compromettre la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Des représentants de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) ont demandé l'inclusion d'une section consacrée à la décentralisation, en vue d'encadrer le transfert de compétences aux collectivités territoriales et de renforcer l'autonomie financière régionale. Plus généralement, ils ont souligné la nécessité de parvenir au consensus le plus large possible concernant la nouvelle constitution.

5. Après l'adoption de la loi électorale, en juin, de nouveaux progrès ont été réalisés en matière de réforme électorale. Le 20 octobre, l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) a été mise en service et les 15 membres de son conseil d'administration ont prêté serment devant la Cour suprême. Nommé par le Président de la transition le 12 octobre, le conseil d'administration de l'Autorité comprend huit membres nommés par le Gouvernement, quatre par des partis politiques et trois par des organisations de la société civile. Quatre des représentants sont des femmes, soit 26 % du total, ce qui est légèrement inférieur au taux de 30 % prescrit par la législation nationale. Dans le même temps, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a lancé les différents groupes de travail thématiques du Comité de pilotage du référendum et des élections générales, un mécanisme établi pour soutenir le Gouvernement dans ses efforts de coordination. Enfin, l'actualisation annuelle de la liste électorale a commencé le 1^{er} octobre et devrait se terminer le 31 décembre. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé des sessions de formation à l'intention des organisations de la société civile engagées dans des actions de sensibilisation et de mobilisation en vue des élections. La Mission a également assuré le transport des délégués et du matériel électoral pour faciliter l'exercice dans le centre et le nord du pays. Le 7 novembre, la Mission d'observation des élections au Mali, une plateforme d'organisations de la société civile chargée de fournir une assistance électorale, a souligné que l'absence de commissions administratives dans certaines municipalités continuait de poser des difficultés, de même que l'enregistrement des personnes déplacées et des réfugiés.

6. Les autorités de transition ont poursuivi leurs efforts pour favoriser un consensus sur les réformes et le processus électoral. En octobre et novembre, le Cadre de concertation des partis politiques, sous la présidence du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, s'est réuni pour discuter des modalités de vote des personnes déplacées, des réfugiés et des forces de défense et de sécurité maliennes qui assureront la sécurité des élections. Certains partis politiques et organisations de la société civile qui avaient boycotté le processus de sélection des membres de l'AIGE n'ont pas assisté aux réunions.

7. Le processus électoral se poursuivra avec la mise en place de bureaux de coordination de l'AIGE à tous les niveaux des circonscriptions. Pour ce faire, il conviendra de recruter, de former et de déployer environ 3 000 personnes, avec le concours de l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, composée de la MINUSMA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le 26 octobre, la Mission a organisé une réunion avec les chefs des missions diplomatiques accréditées au Mali pour les informer du processus électoral et les inciter à mobiliser les ressources nécessaires. En outre, la police de la

MINUSMA mène des programmes de renforcement des capacités sur la sécurité des élections à l'intention du personnel de la police et de la gendarmerie maliennes à Bamako, à Gao et à Mopti. De même, la MINUSMA et la Mission de soutien aux capacités de sécurité intérieure maliennes de l'Union européenne aident le Centre de gestion des crises et catastrophes du Mali à analyser les risques liés aux élections, ainsi qu'à planifier et à coordonner les interventions connexes. La MINUSMA a assuré le transport, par voie aérienne, de 213 personnes et de 2 tonnes de matériel électoral à l'appui des activités menées par le Gouvernement dans le cadre des réformes politiques et institutionnelles, notamment la diffusion de la nouvelle loi électorale, des séances d'information sur le projet de constitution et l'actualisation annuelle des listes électorales.

8. Les autorités de transition ont également pris des mesures pour remédier aux lacunes administratives et politiques qui affectent depuis longtemps la gouvernance. Le 19 octobre, le Conseil des ministres a adopté six projets de loi sur la réorganisation administrative et territoriale. Un premier ensemble de projets de loi prévoit la création de circonscriptions administratives (régions, cercles et arrondissements), la délimitation des nouvelles régions et le réajustement de plusieurs découpages administratifs existants. Le deuxième ensemble de projets de loi établit des circonscriptions décentralisées à deux niveaux, à savoir les régions et les communes. Avec le concours de la MINUSMA, le Conseil national de transition a organisé des séances d'information à l'intention de ses membres les 29 et 30 novembre et des audiences publiques avec les parties prenantes concernées avant l'examen des projets de loi.

9. D'autres mesures ont été prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées lors des Assises nationales de la refondation. Du 17 au 22 octobre, une conférence a été organisée à Bamako au sujet de l'élaboration d'un pacte de stabilité sociale. À cette occasion, des recommandations visant à relever les défis actuels et à accélérer la mise en place d'un cadre propice au dialogue social ont été formulées. Le Gouvernement a également promulgué une loi sur la militarisation de la police nationale qui, aux côtés de l'armée nationale, devrait contribuer à sécuriser les zones libérées de la présence de groupes terroristes. En outre, le 28 octobre, le Président de la transition a nommé 26 nouveaux membres au Conseil national de transition, conformément au décret de juillet portant le nombre de membres de 121 à 147 et attribuant les sièges supplémentaires à différentes entités. Si l'élargissement du Conseil national de la transition ne modifie pas substantiellement l'équilibre entre les différentes catégories, il offre l'occasion d'équilibrer la répartition des sièges entre les différents mouvements signataires, en accordant à la CMA et à la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger le même nombre de sièges. Parmi les nouveaux membres, 10 sont des femmes, ce qui porte leur nombre total à 42 (28 %). Certaines parties prenantes, notamment le Mouvement du 5 juin – Rassemblement des forces patriotiques et le Haut Conseil islamique, ont exprimé leur mécontentement quant à leur manque de représentation dans la liste finale.

10. Dans le même temps, le mécanisme conjoint de suivi du retour à l'ordre constitutionnel s'est réuni régulièrement. Lors de la réunion du 13 octobre de la Commission de suivi du calendrier des réformes politiques et institutionnelles, un logiciel permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux critères de référence établis et de renforcer la supervision a été dévoilé. Le 29 novembre, le médiateur de la CEDEAO pour le Mali s'est rendu à Bamako en amont de la soixante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenue le 4 décembre à Abuja. Les participants à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ont noté avec satisfaction que la transition était en bonne voie. Il a également instruit la Commission de la CEDEAO d'aider les autorités maliennes, avec le soutien de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, à mobiliser les ressources nécessaires pour que la transition soit

achevée à la date butoir de 2024. Enfin, l'Autorité a salué les nombreux efforts diplomatiques déployés par la CEDEAO et ses États membres, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies pour obtenir la libération des 46 militaires ivoiriens détenus au Mali et appelé les autorités maliennes à y donner suite.

11. La période considérée a été marquée par une dynamique politique alimentée par un débat sur la réforme constitutionnelle, auquel de nombreuses parties prenantes ont contribué en apportant des recommandations concrètes, certaines affirmant expressément la nécessité d'éviter la polarisation. L'Alliance pour la démocratie au Mali – Parti africain pour la solidarité et la justice et le Parti pour la renaissance nationale ont appelé le Gouvernement à suspendre le processus en attendant la mise en place d'un dialogue politique inclusif dans un cadre approprié. De son côté, l'Union pour la République et la démocratie a souligné la pertinence de la réforme constitutionnelle, invitant les Maliens à avancer des propositions objectives pour remédier aux lacunes relevées dans l'avant-projet de constitution. Le 26 novembre, le Cadre des partis et regroupements politiques pour le retour à l'ordre constitutionnel a tenu une conférence de presse pour appeler à la tenue d'un dialogue de haut niveau réunissant les parties prenantes politiques et autres concernées autour des réformes politiques et institutionnelles plus larges nécessaires pour achever la transition. Le Représentant spécial du Secrétaire général a rencontré des représentants de la société civile et des partis politiques les 16 et 29 novembre pour mettre en lumière leur rôle essentiel dans la concrétisation du programme de réforme de la transition et encourager la mise en place d'un dialogue constructif.

B. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

12. La quarante-sixième session ordinaire du Comité de suivi de l'Accord s'est tenue à Bamako le 11 octobre. Les participants ont reconnu la nécessité de redistribuer les dividendes de la paix à la population et ont réaffirmé qu'il fallait mettre en œuvre les 16 projets de développement en suspens au profit des régions du nord. Ils ont souligné le rôle des structures de suivi de l'Accord et ont insisté sur la nécessité de donner un nouvel élan aux quatre sous-comités thématiques. Le quarante-septième Comité de suivi de l'Accord, qui devait se tenir le 29 novembre, a été ajourné pour que des discussions supplémentaires puissent avoir lieu au sujet du niveau de représentation du Gouvernement, une question soulevée par la CMA. Par la suite, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président du Comité de suivi de l'Accord ont rencontré le Ministre de la réconciliation, qui a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'Accord.

13. Dans le même temps, le 18 octobre, le Conseil des ministres a confié un mandat de six mois à la commission ad hoc afin de résoudre les questions en souffrance liées à la chaîne de commandement des forces de défense et de sécurité nationales et à l'intégration des hauts fonctionnaires civils des différents mouvements dans les institutions publiques, notamment les forces de défense et de sécurité nationales. La CMA et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ont six représentants chacune, tandis que la Coordination des mouvements de l'inclusivité (CMI) a trois délégués.

14. Par ailleurs, la MINUSMA et les deux commissions nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont effectué des visites dans les régions du nord afin d'évaluer les modalités logistiques et techniques du lancement du processus global de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Entre-temps, le Gouvernement malien a conclu un accord avec la Banque mondiale pour proroger, jusqu'au 30 juin 2023, le financement de la réintégration socioéconomique de 900 femmes affiliées aux groupes armés.

15. Le 21 novembre, le Ministre de la réconciliation, le colonel-major Ismaël Wagué, s'est rendu à Kidal à des fins de consultations avec les parties prenantes de la CMA. À cette occasion, il a inauguré la représentation régionale de l'Office de radiodiffusion télévision nationale du Mali et rendu visite au bataillon reconstitué.

16. La Mission a continué d'appuyer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives à la réconciliation et à la justice, notamment en redéployant des juges et des procureurs au tribunal de Gao pour tenir des audiences civiles et pénales, et en donnant à quatre juges ayant été réaffectés les moyens de tenir des audiences à Diré, Goundam et Gourma-Rharous (région de Tombouctou) et à Bourem (région de Gao) en octobre et novembre.

17. Les réunions d'octobre et de novembre du Comité de suivi de l'Accord ont été entachées par une polémique concernant le niveau de participation du Gouvernement. À cet égard, le 10 décembre, la CMA a publié un communiqué dans lequel elle a déploré ce qu'elle considérait comme un manque d'engagement politique du Gouvernement à l'égard du processus de paix et a demandé que les parties discutent de l'avenir de l'Accord dans un lieu neutre, en vue de procéder à « un examen décisif de sa viabilité ». Lors de sa réunion du 14 décembre, l'équipe de médiation internationale a insisté sur la responsabilité première des parties maliennes, notamment le Gouvernement et les mouvements, de faire avancer la mise en œuvre de l'Accord. L'équipe de médiation a appelé les parties maliennes à s'abstenir de toute déclaration susceptible de saper les efforts visant à instaurer un climat de confiance. Les 20 et 21 décembre, les mouvements signataires se sont réunis dans le contexte du Cadre stratégique permanent. À cette occasion, ils ont de nouveau appelé à la tenue d'une réunion visant à discuter de la viabilité de l'Accord et annoncé la suspension de leur participation aux mécanismes de suivi du Comité de suivi de l'Accord et de la mise en œuvre de ce dernier.

C. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays

18. Depuis l'approbation d'une stratégie de stabilisation du centre, la MINUSMA a poursuivi sa collaboration avec le secrétariat permanent du Cadre politique pour la gestion de la crise du centre, afin de contribuer à la mise en œuvre de ladite stratégie. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies sont en train d'élaborer un plan de soutien adapté aux quatre axes stratégiques de la stratégie. Entre le 14 et le 17 novembre, la MINUSMA a rencontré les gouverneurs et les représentants des forces de défense et de sécurité maliennes dans les cinq régions du centre en vue de cerner leurs priorités et d'adapter leur soutien aux besoins spécifiques de chaque région.

19. La MINUSMA et le PNUD apportent leur concours à la mise en service des trois autres comités régionaux chargés de mettre en œuvre la stratégie de stabilisation du centre à Bandiagara, Douentza et San.

20. Les efforts se sont également poursuivis pour renforcer les contributions de la société civile à la bonne gouvernance. Du 11 au 13 octobre, la MINUSMA a organisé un atelier de formation de formateurs sur la bonne gouvernance locale et la participation citoyenne à l'intention de 20 membres de la société civile, dont 6 jeunes et 6 femmes. Du 19 octobre au 13 novembre, les formateurs ont procédé à leur tour à la formation d'un total de 500 personnes, dont 285 femmes, issues de 20 communes des régions de Ségou et de San.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité, action de la Mission et soutien aux efforts nationaux

21. Les conditions de sécurité au Mali restent complexes, notamment dans le centre et la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les activités auxquelles se livrent les éléments extrémistes affiliés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin – JNIM) et à l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) continuent d'alimenter l'insécurité à Gao et Ménaka, tandis que les autres régions du nord sont gravement perturbées par le déplacement des populations concernées. Dans le centre du Mali, les groupes extrémistes continuent de tirer parti des conflits intercommunautaires pour étendre leur influence et attirer de nouvelles recrues.

22. Des discussions entre la MINUSMA et les dirigeants de l'armée malienne ont été engagées pour faciliter la planification et la coordination. La MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes ont mené 81 patrouilles coordonnées à Gao, Ménaka, Mopti et Tombouctou, dont cinq patrouilles de longue distance à Bara et Gargouna (région de Gao), afin d'améliorer la circulation sur ces axes et de sécuriser les foires et les marchés.

Centre du Mali

23. Dans le centre du Mali, les groupes affiliés au JNIM ont continué à faire pression sur les populations locales pour faire respecter les pactes dits « de survie » et les empêcher de collaborer avec les Forces de défense et de sécurité maliennes ou de soutenir les dozos affiliés à Dan Nan Ambassagou. Du fait de cette coercition, de plus en plus de villages signent des accords et paient un impôt (la zakat) aux groupes extrémistes.

24. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont publié des informations sur l'opération Maliko et ont indiqué que plusieurs interventions avaient été engagées dans les régions de Boni, Bankass, Douentza, Mopti, Sofara et Timissa. Selon les informations recueillies, des raids ont été menés contre divers bastions terroristes et contre la Katiba Serma et la Katiba Macina, affiliées au JNIM. Le 23 octobre, une centaine de personnes déplacées ont cherché refuge dans la ville de Douentza, craignant de faire l'objet d'arrestations arbitraires ou d'être prises pour cible par des groupes extrémistes à la suite d'une série d'opérations militaires conduites dans les villages de Dourgana, Hombori, Haïré, Simbi et Mondoro. À Douentza, la MINUSMA a entrepris de sécuriser le terrain d'aviation afin de permettre aux populations d'accéder à l'aide humanitaire. La Mission a également effectué des patrouilles quotidiennes à pied et à bord de véhicules dans la ville et dans les centres urbains environnants. Au cours de patrouilles de longue distance, menées les 4 et 5 novembre, des soldats de la paix ont été la cible de deux attaques à l'engin explosif improvisé entre Douentza et Mopti, lesquelles ont fait six blessés. Les 21 et 25 novembre, deux attaques du même type survenues près de Douentza ont blessé trois soldats de la paix.

25. Mopti reste la région qui enregistre le plus grand nombre d'incidents liés aux engins explosifs improvisés. Les civils sont touchés de manière disproportionnée par la menace des explosifs, comme en témoignent les attaques mortelles perpétrées les 13, 18 et 28 octobre, qui ont causé la mort de 25 civils, dont 3 enfants, et blessé 37 autres. Le 13 octobre, un bus local a heurté un engin explosif improvisé dans le village de Sibou, à proximité de Bandiagara, faisant 17 morts et 36 blessés parmi les civils. Le même jour, la population locale a jeté des pierres sur un convoi de la MINUSMA dans la ville de Bandiagara, accusant la Mission d'être responsable de l'incident. Des informations fallacieuses ont continué de circuler à ce sujet et, le 14 octobre, une patrouille de la MINUSMA qui se rendait de Sévaré à la base

opérationnelle temporaire du village d'Ogossogou a été bloquée par une foule hostile. Lorsqu'il a tenté de faire demi-tour pour regagner Sévaré, le convoi a été bloqué par d'autres barrages routiers. Il a par conséquent été contraint de s'arrêter à Bandiagara, tandis que les autorités locales ont intercedé auprès de la population pour permettre au convoi de retourner à Sévaré. Au cours de cet incident, neuf soldats de la paix ont été légèrement blessés et sept véhicules de la MINUSMA ont été endommagés. Le même jour, le chef d'état-major de l'armée malienne a publié un communiqué dans lequel il a condamné l'attaque à l'engin explosif improvisé et indiqué que la Katiba Macina en était à l'origine.

26. Le mécontentement de la population face au climat d'insécurité a conduit la MINUSMA à restreindre ses déplacements par voie routière dans la zone, c'est pourquoi des missions de réapprovisionnement de la base opérationnelle temporaire d'Ogossogou ont été effectuées par voie aérienne les 15 et 31 octobre. Le dialogue soutenu engagé avec les autorités locales en vue de résoudre les problèmes d'accès a permis à des soldats de la paix de voyager à Ogossogou le 29 novembre pour relever les membres du personnel qui aurait dû l'être depuis le mois d'octobre. Malgré ces difficultés, la Mission a poursuivi ses patrouilles de nuit autour d'Ogossogou en vue de protéger les civils et d'appuyer les initiatives de paix locales négociées entre les communautés depuis octobre 2021. La Mission a également facilité les visites de la gendarmerie et du sous-préfet, du 4 au 6 octobre, qui étaient venus enquêter sur les incidents survenus en 2019 et 2020, au cours desquels près de 180 civils ont été tués.

27. Dans la région de Ségou, une réduction de la violence communautaire a été observée dans les zones où la MINUSMA a déployé des efforts considérables pour faciliter la réconciliation, notamment en appuyant les équipes régionales de soutien à la réconciliation formées par le Gouvernement. Après deux ans de conflit sur des questions foncières, les représentants des communautés Dogofri et Sokolo se sont réunis à Niono du 7 au 9 octobre pour résoudre leurs différends. De même, un dialogue a été organisé du 14 au 16 octobre dans la commune de Mariko pour désamorcer le conflit qui opposait les communautés de 25 villages de la région.

Nord du Mali

28. Dans les régions de Gao et de Ménaka, le JNIM et l'EIGS ont continué de s'affronter à proximité des zones habitées, faisant plusieurs victimes civiles et entraînant des déplacements vers les zones voisines. L'EIGS est resté actif dans les communes d'Anchawadi et de Gabero (cercle de Gao), à Tessit et à Tin Hama (cercle d'Ansongo, région de Gao) et dans le cercle d'Anderamboukane (région de Ménaka). Les groupes armés signataires ont intensifié leur mobilisation dans le but explicite de contrer la progression des groupes extrémistes vers les régions de Tombouctou et de Kidal. Dans le but de créer une ceinture de sécurité, la CMA a déployé des combattants et du matériel militaire dans les régions de Gao et de Ménaka. Les déplacements des groupes armés signataires en dehors des zones convenues dans l'Accord pourraient fragiliser le cessez-le-feu et accroître les risques de rupture involontaire du statu quo. De même, le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés a appelé les jeunes à se mobiliser et à rejoindre ses rangs, ce qui pourrait constituer un défi supplémentaire pour le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont publié des informations sur les efforts déployés dans le secteur est de l'opération Maliko, indiquant que de multiples interventions ont été menées dans les régions de Gossi, Ménaka, Tessit et Gao. En outre, les Forces armées maliennes escortent régulièrement les convois civils afin de faciliter leurs déplacements sur l'axe Gao-Labézanga.

29. Dans la région de Gao, l'EIGS a continué de cibler la population civile et les forces armées maliennes. Face aux menaces que les groupes extrémistes font peser sur la population, le 5 octobre, la MINUSMA a mené des missions d'évaluation à Haoussa-Foulane, Kobe, Tacharane et Tin-Hama pour évaluer les conditions de sécurité sur place et enquêter sur les allégations de violations des droits humains. Les visites intégrées de la MINUSMA à Ansongo et à Bara ont contribué à renforcer la collaboration avec les autorités locales et à faciliter les patrouilles régulières de longue distance sur les axes Gao-Bara et Ansongo-Bara. En outre, deux projets de réduction de la violence locale ont été lancés en vue d'améliorer les systèmes d'eau à Bilali-Koira et à Kokorom. Le 24 octobre, des coups de feu ont été tirés en direction de la base opérationnelle temporaire de la MINUSMA dans les environs de Tamkoutat (commune d'Anchawadi, cercle de Gao). Le 30 octobre, l'EIGS a perpétré une attaque contre des éléments du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et de la CMA près de Djebok, au nord de Gao. L'attaque a entraîné la mort de quelque 26 civils et a contraint plus de 1 000 personnes à fuir vers Gao, où la Direction nationale du développement social a estimé le nombre de personnes accueillies à 58 308, dont 33 813 femmes. Le 29 octobre, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont commencé à patrouiller dans la ville et ses environs, avec des éléments comprenant des membres des Forces armées maliennes, de la garde nationale, de la gendarmerie, de la police et de la protection civile.

30. Dans la région de Ménaka, l'EIGS continue d'exercer une influence sur trois des quatre cercles de la région. Entre le 27 octobre et le 4 novembre, la MINUSMA a reçu des informations faisant état d'affrontements entre le JNIM et l'EIGS à Tamalelt, dans le district d'Anderamboukane, et à Tinteshori, à 40 kilomètres au sud de Ménaka, les premiers s'étant retirés à Inékar, à 48 kilomètres à l'ouest de la ville de Ménaka. La MINUSMA a poursuivi ses patrouilles de jour et de nuit dans la ville de Ménaka, ainsi que ses patrouilles régulières. Des patrouilles coordonnées ont été effectuées aux côtés des Forces de sécurité maliennes à raison d'une fois par semaine. Le 10 octobre, la MINUSMA a effectué deux vols de dissuasion à l'appui des forces maliennes. Ces efforts ont été complétés par des initiatives visant à renforcer l'alerte rapide et les mécanismes locaux de gestion des conflits.

31. Le 4 octobre, la Commission technique de sécurité a convenu de la nécessité d'élaborer un nouveau dispositif de sécurité pour renforcer la coordination entre les parties prenantes concernées, dans le cadre de l'Accord. À cet égard, le 13 octobre et le 2 novembre, la force de la MINUSMA a tenu des consultations avec les autorités locales, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les groupes armés signataires.

32. Dans la région de Tombouctou, les groupes armés signataires se sont mobilisés pour faire face à la menace de plus en plus pressante que faisait peser l'EIGS sur les zones limitrophes de la région de Gao. Le 7 octobre, des éléments de la CMA se sont rassemblés dans la commune de Ber (cercle de Tombouctou), tandis que le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ont rétabli des postes de contrôle dans différentes localités du cercle de Gourma-Rharous. Ces activités ont été associées à des accusations de racket contre des civils dans les cercles de Gourma-Rharous et de Tombouctou. Des attaques perpétrées par des personnes armées non identifiées continuent de se produire sur les axes principaux. Cet environnement complexe a également eu des répercussions sur la Mission. Le 1^{er} novembre, un convoi de la MINUSMA a heurté un engin explosif improvisé alors qu'il revenait d'une patrouille de longue portée à environ 15 kilomètres du camp de la Mission à Goundam.

33. La MINUSMA a renforcé ses patrouilles de longue portée, notamment sur l'axe Goundam-Tombouctou. Les efforts déployés en coordination avec les Forces armées

maliennes ont permis d'augmenter le nombre de patrouilles et d'activités, en se concentrant sur le triangle Goundam-Diré-Tonka, où les groupes extrémistes sont particulièrement actifs. Le 1^{er} décembre, la MINUSMA a également effectué des opérations de reconnaissance aérienne à l'appui des Forces armées maliennes entre Tombouctou et Léré en vue d'atténuer les menaces qui les visaient. Dans la ville de Tombouctou, la Mission a appuyé la construction de quatre tours de guet pour la gendarmerie. En outre, les activités menées par les civils étaient axées sur la facilitation de réunions avec les autorités locales des régions de Tombouctou et de Taoudenni en vue du rétablissement de l'autorité de l'État. Dans ce contexte, la MINUSMA a effectué une mission aux côtés du Gouverneur de Tombouctou à Gourma-Rharous pour faciliter les échanges avec sa circonscription. La MINUSMA a organisé plusieurs sessions de formation sur la gestion des conflits à l'intention de 50 jeunes leaders issus de Tombouctou et Taoudenni, dont 17 femmes. La MINUSMA a également soutenu le renforcement des capacités locales de protection des responsables de la coordination des communes de Ber, Alafia, Lafia, Tombouctou et Taoudenni.

34. Dans la région de Kidal, le 17 octobre, deux convois de la MINUSMA ont heurté des engins explosifs improvisés à Tessalit à l'occasion de deux incidents distincts. Lors du premier incident, quatre soldats de la paix ont perdu la vie, et deux autres ont été gravement blessés. Le second a fait neuf blessés parmi les soldats de la paix. Le 19 octobre, un autre véhicule de la MINUSMA a heurté un engin explosif improvisé près d'Aguelhok. Le 30 novembre, une personne engagée par un sous-traitant de la MINUSMA a été tuée dans l'explosion d'un engin explosif improvisé à environ 750 mètres au nord-ouest du camp de la Mission.

35. La région a été sévèrement touchée par l'afflux croissant de personnes déplacées en provenance de la région de Ménaka. Selon les autorités locales, plus de 11 000 personnes sont arrivées récemment, ce qui a provoqué des tensions autour de l'eau, de la nourriture, des fournitures médicales et des terres agricoles dans la région. Le 12 octobre, la Mission a distribué des denrées alimentaires, des articles non alimentaires et des fournitures médicales à plus de 4 000 personnes déplacées. Le 15 octobre, la MINUSMA a également lancé un programme de formation à l'intention d'un bataillon de l'armée reconstituée déployé à Kidal, à l'occasion duquel un large éventail de compétences tactiques ont été abordées.

36. La MINUSMA a continué de promouvoir la cohésion sociale et le relèvement économique des populations d'Aguelhok et de Tessalit. À cet égard, deux projets de remise en état d'installations publiques ont été lancés à Aguelhok. En octobre et novembre, quatre dialogues avec la population locale ont été organisés dans la région afin de renforcer la collaboration avec les partenaires locaux.

Rétablissement de l'autorité de l'État et efforts connexes

37. Au 30 novembre, la présence des autorités de l'État (y compris gouverneurs, préfets et sous-préfets) a notamment augmenté dans le nord (de 10 % au cours de la période précédente à 17 %, soit 22 fonctionnaires sur 130) et, dans une moindre mesure, dans le centre (de 28 % à 29 %, soit 34 fonctionnaires sur 118). La MINUSMA a aidé les représentants de l'État récemment nommés en organisant une session de formation au renforcement des capacités d'une durée de cinq jours à la fin du mois d'octobre.

38. Les autorités de transition s'emploient à faire avancer les réformes visant à redéfinir la vision stratégique du secteur de la sécurité et de ses principaux piliers : défense, sécurité intérieure, justice, système pénitentiaire et administration territoriale. À l'appui de ces réformes, la Mission a continué d'apporter son aide au secrétariat permanent du Conseil national de sécurité, qui a finalisé le projet de stratégie de sécurité nationale le 1^{er} novembre. En outre, le 4 novembre, les Ministères

de l'administration territoriale et de la décentralisation, de la sécurité intérieure et de la défense ont approuvé la stratégie nationale relative à l'administration et à la sécurité des frontières, qui a été élaborée avec l'appui de la MINUSMA, afin de renforcer la coordination entre les populations, les autorités locales et les forces de sécurité.

39. La MINUSMA a continué de collaborer avec le Ministère de la justice et des droits humains à l'élaboration d'une politique nationale en matière de criminalité et d'une stratégie de poursuites pour les crimes liés au terrorisme et les crimes de portée internationale, qui a été adoptée en septembre et est actuellement mise en œuvre. La MINUSMA, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a continué de renforcer les capacités du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Au 1^{er} décembre, la Cour d'Assises de Bamako a traité 22 affaires liées à des infractions terroristes et à des crimes transnationaux ayant fait l'objet d'enquêtes et de poursuites par le Pôle judiciaire spécialisé. Du 17 au 20 octobre, la MINUSMA a formé le personnel pénitentiaire à Mopti dans le cadre de l'appui qu'elle apporte à la mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de répression de l'extrémisme violent et de la radicalisation dans les prisons. Du 4 au 9 décembre, à Bamako, la Mission a facilité le partage d'expériences sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les prisons entre les chefs religieux et le personnel pénitentiaire de la Mauritanie et du Mali.

IV. Situation des droits humains

40. Les attaques perpétrées par des groupes extrémistes violents contre des civils ont représenté la majorité des atteintes recensées. La Mission a enregistré des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui auraient été commises lors d'opérations militaires menées par les Forces armées maliennes, lesquelles étaient accompagnées de membres du personnel de sécurité étrangers et de dozos. La Mission a également établi que des membres des forces de sécurité étrangères avaient commis, à plusieurs reprises, des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire lors d'opérations militaires aériennes et terrestres menées dans le centre du pays. Le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'enquêtes sur les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire constatées depuis le début de l'année, mais les conclusions n'ont pas encore été rendues publiques. Le 15 novembre, le Président de la transition a promulgué une loi établissant les modalités d'indemnisation des dommages résultant de graves violations des droits humains.

41. La Mission a maintenu le dialogue avec les autorités de transition afin de les aider à respecter les droits humains, notamment en leur fournissant un soutien technique et en renforçant leurs capacités. La MINUSMA a également organisé des sessions de formation sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention de 182 acteurs étatiques, dont 14 femmes, et de 29 acteurs non étatiques, dont 12 femmes. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains, 47 évaluations des risques ont été réalisées au sujet du soutien fourni aux forces de sécurité non onusiennes, y compris les Forces de défense et de sécurité maliennes. Au cours de la période considérée, le soutien évalué concernait le carburant et les rations, le transport, le renforcement des capacités et les travaux de construction. Des mesures d'atténuation ont été mises en place et les bénéficiaires font l'objet d'un suivi régulier.

42. La MINUSMA a recensé 172 violations des droits humains (26) et atteintes à ces droits (146), soit 58 % de moins que pendant la période considérée précédente.

Elle a notamment enregistré des meurtres (76), des blessures (63) et des enlèvements ou disparitions forcées (33). Trente-trois cas d'arrestation et de détention arbitraires en rapport avec des opérations militaires ont également été signalés. Parmi les 172 violations et atteintes enregistrées, 121 auraient été perpétrées par des groupes armés extrémistes, 26 par les forces armées nationales et le personnel de sécurité étranger, 13 par des groupes armés non identifiés, 8 par des groupes armés signataires ou coopérant à la mise en œuvre de l'accord et 4 par des milices locales. La plupart de ces violations et atteintes ont été commises dans le centre, notamment dans les régions de Bandiagara (72), Douentza (3), Mopti (4) et Ségou (23). Dans le nord, des violations et atteintes ont été enregistrées à Gao (43), Ménaka (16) et Tombouctou (9).

43. On a enregistré une diminution du nombre de cas confirmés de violations graves à l'égard d'enfants (215) (369 cas ont été confirmés au cours de la période précédente). Ces violations comprenaient le recrutement et l'utilisation (68), le meurtre ou les atteintes à l'intégrité physique (41), les violences sexuelles (18), les enlèvements (47), les attaques contre les écoles et les hôpitaux (5) et le déni d'accès à l'aide humanitaire (36). Des cas de violations ont été confirmés dans les régions de Ségou (97), de Bandiagara (30), de Kidal (26), de Ménaka (23), de Gao (22), de Mopti (6), de Tombouctou (4), de Bamako (2), de Kayes (2), de Koulikoro (1) et de Sikasso (1) et ont été principalement attribués à des éléments armés non identifiés (150), ainsi qu'à la CMA (16), aux Forces de défense et de sécurité maliennes (7), à une branche indéterminée du Mouvement pour le salut de l'Azawad (6), à la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (6), à Dan Nan Ambassagou (8), à des affrontements entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et des groupes armés (5), à des éléments dozos (4), à la Katiba Macina (4), à l'EIGS (3), à la Katiba Serma (2) et au Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (2). Sur les 68 enfants recrutés, 2 continuent de prendre part aux activités de groupes armés, 12 ont quitté le groupe armé auquel ils appartenaient pendant la période considérée et 54 l'ont quitté avant la période en question. Au total, 32 enfants, dont 6 filles, ont été enlevés et recrutés de force, tandis que 15 autres filles ont été enlevées à des fins sexuelles. Tous les enlèvements ont eu lieu à Ségou et ont été perpétrés par des groupes armés non identifiés, à l'exception de deux cas, qui se sont produits à Bandiagara et ont été perpétrés par des éléments de Dan Nan Ambassagou.

44. L'Organisation des Nations Unies et les partenaires non gouvernementaux ont enregistré 1 151 cas de violence sexuelle, dont 48 étaient liés à un conflit. Toutes les victimes étaient des femmes, et près de 8 % étaient des filles âgées de 12 à 17 ans. Ces crimes auraient été perpétrés par des éléments de groupes armés (32 %), notamment des membres des groupes armés signataires et des éléments armés non identifiés (68 %). La MINUSMA a organisé trois ateliers sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en matière de violence sexuelle liée aux conflits à Bamako, Kidal et Mopti pendant la campagne intitulée « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », afin que davantage d'acteurs participent à l'exercice de suivi et de collecte d'informations. Dans plusieurs communes de Bamako, la Mission a également organisé des sessions sur la violence sexuelle liée aux conflits, au cours desquelles plus de 2 000 personnes ont été sensibilisées grâce à des cinémas itinérants.

45. Le 2 novembre, la Haute Autorité de la communication a suspendu la chaîne de télévision Joliba pour une durée de deux mois après avoir conclu que la chaîne diffusait des contenus considérés comme diffamatoires à l'égard de l'Autorité et du Gouvernement de transition. Le 1^{er} décembre, l'Autorité a décidé de raccourcir la période de suspension d'un mois, autorisant la chaîne à reprendre ses activités dès le lendemain.

V. Situation humanitaire

46. Les besoins humanitaires se sont considérablement accentués. La situation a été exacerbée par les retombées économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et par la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires. Le nombre de personnes déplacées est passé de 397 000 au cours de la période précédente à 442 620 (en octobre). Quelque 1 950 écoles restent fermées, affectant plus de 587 000 enfants, en particulier dans la région de Mopti. Les acteurs humanitaires ont continué de fournir des denrées alimentaires, des abris et des soins de santé. Une aide a été fournie à 2,5 millions de personnes sur les 5,3 millions de personnes dans le besoin. Les ressources mobilisées à ce jour s'élèvent à 230 millions de dollars, soit 34 % du financement requis.

47. L'insécurité alimentaire apparaît comme une menace majeure, qui résulte à la fois des conflits, des épisodes de sécheresse et de la variabilité des précipitations, exacerbée par les changements climatiques. Compte tenu des contraintes financières, 400 000 personnes ne recevront aucune aide. Au total, quelque deux millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent toujours de malnutrition aiguë, un chiffre impressionnant.

48. Le 23 novembre, les autorités de transition ont interdit toutes les activités des organisations non gouvernementales soutenues par la France, y compris les activités humanitaires. Cette annonce fait suite à la décision du Gouvernement français de suspendre l'aide au développement qu'il apportait au Mali. Ces deux décisions auront un effet combiné sur la prestation des services sociaux de base dans la région de Ménaka, sur le secteur de la santé dans la région de Kidal et sur le fonctionnement de certaines autorités locales dans la région de Ségou.

VI. Développement économique

49. En 2022, les répercussions du conflit en cours et de l'instabilité politique au Mali, du conflit armé en Ukraine et de la pandémie de COVID-19, ainsi que les conséquences des sanctions passées, ont abouti à un produit intérieur brut plus faible que prévu (4,2 % selon le Gouvernement), à une augmentation des inégalités de revenus et à une hausse de l'inflation. La Banque mondiale a estimé que compte tenu du niveau actuel de l'inflation, la pauvreté au Mali augmenterait de 4,8 %. Le Gouvernement a réduit les impôts, augmenté les subventions et créé un groupe de travail interministériel chargé de lutter contre la hausse des prix et de faciliter l'approvisionnement en produits agricoles et en produits de première nécessité. En novembre, la population a multiplié les demandes de renforcement de l'aide de l'État. Ainsi, plusieurs organisations et syndicats d'enseignants, d'étudiants, de magistrats et de personnel judiciaire et hospitalier, entre autres, ont déposé une série de préavis de grève auprès du Ministre du travail et de la fonction publique.

50. Quatre projets d'une valeur totale de 3 millions de dollars ont été lancés par la MINUSMA dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali. Ces projets portaient sur le soutien à la mise en œuvre de l'Accord, aux organisations de défense des droits humains à Bamako et dans le centre du pays, et à la riposte du secteur de la justice à la violence sexuelle liée aux conflits. Par ailleurs, la Mission a financé 27 projets à effet rapide pour un montant de 866 279 dollars, portant sur la gouvernance, la rénovation des installations et infrastructures publiques et l'accès à l'eau et à l'assainissement.

VII. Difficultés d'ordre opérationnel

51. La période considérée a été marquée par des progrès et des revers dans la mise en œuvre du plan d'adaptation des forces. D'une part, l'achèvement des infrastructures essentielles à Gao, Mopti et Tombouctou rendra possible le déploiement de trois unités d'hélicoptères supplémentaires en provenance du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan, ainsi que d'un deuxième avion-cargo en provenance de Tunisie au cours des premiers mois de 2023. La Mission met en œuvre les recommandations du Groupe des commissions d'enquête concernant le bataillon égyptien spécialisé en convois de combat, afin de faciliter la reprise de ses opérations. D'autre part, la capacité opérationnelle de l'équipe spéciale mobile de Gao a été fortement affectée par le retrait du contingent suédois et la fin des opérations des contingents britanniques. Le Secrétariat travaille aux côtés des pays fournisseurs de contingents qui ont manifesté leur intérêt à remplacer les unités sortantes mais, compte tenu des besoins en matériel de la Mission, aucun déploiement n'est prévu avant au moins un an.

52. En ce qui concerne la composante Police, en octobre, la MINUSMA a effectué une visite d'inspection avant déploiement au Népal afin de faciliter le déploiement d'une nouvelle unité de police constituée à Kidal pour remplacer le détachement béninois, qui a cessé ses activités en novembre et a été rapatrié en décembre. Les restrictions précédemment imposées par certains pays contributeurs à certaines activités de leur personnel de police ont été levées. Cependant, le déploiement tardif de l'unité de police constituée égyptienne, imputable à l'envoi tardif du reste du matériel appartenant aux contingents depuis Dakar, a affecté la capacité opérationnelle de la Mission à protéger les civils dans le centre du pays.

53. L'indisponibilité de trois des quatre compagnies spécialisées en convois de combat chargées d'escorter les convois logistiques met à rude épreuve les capacités de la Force et absorbe des ressources considérables au détriment d'autres activités, notamment la protection des civils. Les difficultés liées aux itinéraires de ravitaillement ont été exacerbées par de lourdes contraintes concernant les avions-cargos militaires. Jusqu'en octobre, la MINUSMA a été en mesure d'assurer la continuité de ses opérations, même si ses capacités ont été mises à rude épreuve. Cependant, après la fin de la contribution à la relève multinationale et le départ de l'avion Antonov An-74, dont le contrat a pris fin en novembre, le seul avion-cargo dédié à la Mission est le C-130, qui appartient à la Tunisie et est basé à Bamako. Dans ce contexte, le rythme d'approvisionnement des secteurs ouest et nord en rations et en denrées alimentaires sera nettement moins soutenu.

54. La Mission a pris des mesures actives pour faire face à ces difficultés en augmentant la capacité de stockage dans plusieurs sites pour faire face à l'imprévisibilité du réapprovisionnement. La MINUSMA étudie également la viabilité d'autres itinéraires d'approvisionnement en provenance de l'Algérie et de la Mauritanie, ce qui pourrait augmenter considérablement sa capacité logistique. Au cours de réunions avec les parties prenantes concernées, la MINUSMA a présenté un plan complet, en soulignant les perspectives et les avantages pour les partenaires.

Accès et liberté de mouvement du personnel de la Mission

55. La MINUSMA a continué de se heurter à des restrictions de mouvement, c'est pourquoi il lui est de plus en plus difficile de se tenir au courant de la situation dans les différents secteurs. En outre, cette situation expose davantage les soldats de la paix au danger et affaiblit leur capacité à mettre en œuvre les objectifs de la Mission.

56. Depuis le 4 octobre, les Forces armées maliennes ont restreint les mouvements au sol de la Mission à neuf reprises. Le 4 octobre, les Forces armées maliennes ont

notamment refusé d'autoriser la MINUSMA à mener une mission d'évaluation à Fafa (cercle de Gao), à la suite d'un incident survenu dans la région le 1^{er} octobre, au cours duquel des camions affrétés par la MINUSMA avaient été attaqués.

57. Depuis le 4 octobre, 237 demandes de vol formulées par la MINUSMA ont été rejetées ou n'ont reçu aucune réponse de la part des autorités maliennes. La plupart de ces restrictions (219) s'appliquaient aux systèmes de drones aériens pour le renseignement, la surveillance et la reconnaissance. La sécurité des convois de la MINUSMA s'en est trouvée affectée, ceux-ci étant privés de reconnaissance préalable et de collecte de renseignements le long des routes de réapprovisionnement, notamment sur l'axe Gao-Kidal. Au terme d'un dialogue soutenu avec les autorités maliennes et le chef d'état-major des forces aériennes maliennes, une nouvelle procédure de demande de vol a été adoptée le 15 novembre. La procédure permet de rationaliser le processus d'approbation en mettant l'accent sur la coordination décentralisée entre la MINUSMA et les autorités régionales et en clarifiant les responsabilités de chacun. Ainsi, des vols de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ont été effectués en coordination avec les autorités les 11 et 12 décembre, marquant la reprise de ces opérations. Depuis la mise en œuvre de la procédure, le nombre de vols approuvés a augmenté, bien que des restrictions subsistent dans les zones où les Forces armées maliennes opèrent.

Communications externes

58. Les campagnes de désinformation et de mésinformation ont persisté pendant la période considérée, certaines visant directement la MINUSMA. La Mission a étendu sa collaboration directe avec les médias et les blogueurs afin de sensibiliser la population à son mandat. Elle a en outre entrepris de renforcer sa collaboration avec l'Association des blogueurs du Mali et aide ces derniers à renforcer leurs capacités de lutte contre les informations fallacieuses. Elle a également organisé des sessions de sensibilisation au rôle de la Mission à l'intention des personnes actives sur la Toile.

59. La MINUSMA a continué d'étudier les moyens d'encourager la communication indirecte entre les acteurs nationaux, en particulier ceux qui bénéficient des projets et activités qu'elle a développés ou qu'elle soutient. Elle promeut également la notion de résilience et paix parmi les Maliens en fournissant un appui direct à l'expression culturelle et artistique, à l'adaptation des productions radiophoniques et à la rédaction d'articles de presse.

60. La Mission a participé au projet du Département des opérations de paix relatif à la désinformation et à la mésinformation. Au niveau de la Mission, un groupe de travail a été lancé en novembre pour assurer la coordination à l'échelle de la Mission et renforcer les capacités du personnel en matière de lutte contre la désinformation et la mésinformation.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

61. Au 5 décembre, 18 attaques dirigées contre la MINUSMA ont été enregistrées, dont 8 à Mopti, 5 à Gao, 4 à Kidal et 1 à Tombouctou, faisant 4 morts et 38 blessés parmi les soldats de la paix. L'attaque la plus meurtrière a eu lieu le 17 octobre, lorsque les soldats de la paix de la MINUSMA ont heurté un engin explosif improvisé près du camp de Tessalit, qui a tué quatre soldats de la paix et en a gravement blessé deux autres.

62. Un groupe de travail sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, coprésidé par la MINUSMA et le Service de la lutte antimines, a effectué une analyse complète de la Mission et a présenté un plan d'action au comité directeur afin d'améliorer la riposte de cette dernière aux menaces liées aux explosifs.

63. La présence de drones non identifiés en vol stationnaire au-dessus des locaux de la Mission a été signalée les 5 et 25 octobre, à savoir au-dessus de l'aéroport de Mopti, près de Sévaré, des locaux de « l'Office du Riz » de la MINUSMA et du camp de la MINUSMA à Mopti le 5 et au-dessus du camp de la MINUSMA à Mopti le 25. En outre, l'utilisation fréquente et non autorisée de drones a persisté à Tombouctou, où un drone a survolé le camp de la MINUSMA à Ber le 19 octobre.

64. La sûreté et la sécurité du personnel ont encore été améliorées avec la mise en place de capsules individuelles renforcées dans les zones de vie et les bunkers des camps. De nouveaux systèmes de surveillance vidéo ont été installés à l'intérieur des camps et sur leur pourtour, ce qui permet de surveiller, de jour comme de nuit, les zones d'accès et de renforcer les capacités des centres opérationnels de défense des bases.

65. Le Groupe des commissions d'enquête a achevé 11 comptes rendus d'incident, dont 4 sur des maladies graves, dont 2 ont entraîné des décès, 1 sur une blessure grave résultant d'un accident survenu dans le cadre de loisirs et 2 autres sur des blessures graves résultant d'un acte d'hostilité. Un acte d'hostilité a entraîné la détérioration irréversible d'un véhicule appartenant au contingent protégé contre les mines et les embuscades. Le Groupe a fait état de deux cas de ratés dans le domaine de la sécurité au travail et d'une allégation non concluante contre des soldats de la paix des Nations Unies concernant la mort d'un civil. Les procédures ont permis de tirer des enseignements majeurs pour éviter que des événements similaires ne se reproduisent ou pour en atténuer les conséquences.

VIII. Capacités de la Mission

Composante militaire

66. Au 14 décembre, 93,21 % de l'effectif autorisé de 13 289 personnes étaient déployés, soit 12 388 personnes, dont 11 900 membres des contingents, 488 officiers d'état-major et 3 membres du personnel contractuel. Les femmes représentaient 5,1 % du personnel militaire. Par rapport à décembre 2021, le nombre de femmes militaires a augmenté d'environ 0,79 %.

Composante Police

67. Au 14 décembre, un total de 1 598 membres du personnel de police était déployé, soit 83,22 % de l'effectif autorisé de 1 920 personnes. Les femmes représentaient 28,83 % des 274 membres du personnel hors unités constituées et 14,50 % des 1 324 membres des unités constituées. Par rapport à décembre 2021, le nombre de policières hors unités constituées est passé de 71 à 79, soit une augmentation d'environ 11,26 %.

Personnel civil

68. Au 6 décembre, le personnel civil des Nations Unies comptait 1 795 personnes, soit 90 % de l'effectif autorisé de 1 999 personnes, dont 753 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 863 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 179 Volontaires des Nations Unies. Les femmes représentaient 26 % du personnel civil, soit à peu près le même pourcentage qu'en 2021.

Performance

69. La MINUSMA a continué d'enregistrer des progrès dans la réalisation de ses engagements au titre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, notamment par le truchement du Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

Les conclusions de l'évaluation de la performance ont été utilisées pour alimenter et consolider le rapport sur l'exécution du budget de 2021/2022 et la budgétisation axée sur les résultats pour 2023/2024. La Mission continue de collecter régulièrement des données et d'ajuster ses interventions tous les trimestres pour mettre en œuvre son mandat de manière optimale.

70. Dans le cadre du plan d'évaluation trimestriel, la Mission a procédé à 42 évaluations de la performance en combinant l'outil d'évaluation des unités militaires et l'outil de retour d'information sur la gestion institutionnelle. Neuf unités dépassaient la norme et 33 y satisfaisaient. La MINUSMA a systématiquement pris des mesures pour améliorer la performance lorsque les évaluations avaient obtenu un score égal ou inférieur à 75 %, y compris des observations, une description exhaustive des déficiences à surmonter et des recommandations, en vue de fournir au (à la) commandant(e) de l'unité intéressée les critères de suivi dont il ou elle pourra se servir pour mettre au point un plan d'amélioration de l'évaluation militaire.

71. La composante Police de la MINUSMA a continué d'évaluer les policiers hors unités constituées et les unités de police constituées afin d'améliorer la performance des activités policières. Au total, 17 évaluations des unités de police constituées ont été menées concernant le matériel appartenant aux contingents, l'état de préparation opérationnelle et l'appréciation de la performance. Toutes les unités ont été jugées satisfaisantes. La Mission a également mesuré la performance de 88 policiers dans le cadre d'évaluations trimestrielles.

Déontologie et discipline

72. Une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été enregistrée au cours de la période considérée et la Mission a continué d'apporter une assistance aux victimes. Elle a également continué d'appliquer sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, au moyen de cours d'initiation et de remise à niveau dispensés à toutes les catégories de personnel. En outre, la Mission a poursuivi les activités de proximité, notamment des actions de sensibilisation auprès de la population locale.

Questions environnementales

73. Alors que la demande d'électricité et d'eau de la Mission a augmenté, des améliorations ont été enregistrées dans les domaines de l'énergie, des risques liés aux eaux usées et des pratiques de gestion des déchets. En outre, les stations d'épuration conteneurisées, devenues vétustes, sont remplacées par des solutions conventionnelles. Le processus a débuté à Tombouctou et à Gao et sera progressivement étendu aux autres sites de la MINUSMA. Pour soutenir les plans d'extension des sites de Gao, d'Ansongo et de Douentza, la Mission a mené des états des lieux environnementaux afin d'évaluer et d'atténuer les risques environnementaux potentiels avant l'occupation des sites.

IX. Observations

74. Au cours de la période considérée, des progrès ont été réalisés dans les différents processus politiques en cours au Mali ; toutefois, de nombreux défis subsistent. Pour surmonter les difficultés actuelles, il faudra que les autorités de transition fassent preuve d'une volonté politique et d'une attention constantes, que la coordination et la coopération entre la MINUSMA et le pays hôte soient renforcées et que le soutien international soit maintenu, tout en gardant à l'esprit que la stabilisation du Mali et celle de la région en général sont intrinsèquement liées.

75. Dans le prolongement de la déclaration sur la transition au Mali, prononcée lors de la soixante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue le 3 juillet dernier, je prends note des étapes franchies depuis mon précédent rapport, notamment la mise en service des structures centrales de l'organisme unique de gestion des élections, la présentation de l'avant-projet de constitution et les efforts relatifs à la réorganisation territoriale du pays. Associées à d'autres efforts entrepris dans le cadre du suivi du dialogue national sur le processus de réforme, ces mesures devraient également permettre d'engager des réformes à long terme pour contribuer à relever certains des défis fondamentaux en matière de gouvernance. Il importe que les réformes institutionnelles lancées dans le cadre de la transition tiennent également compte des dispositions pertinentes de l'Accord. La MINUSMA continuera d'apporter diverses formes de soutien à l'ensemble de ces efforts, tout en continuant de participer activement aux mécanismes de suivi de la transition, en étroite coordination avec la CEDEAO et l'Union africaine, dans le cadre du comité local de suivi de la transition.

76. Je demande instamment aux autorités d'accélérer la mise en œuvre du calendrier électoral tel que publié en juillet 2022. À cet égard, il convient de s'attacher tout particulièrement à faire avancer les questions législatives en souffrance et à établir les sections locales de l'organe unique d'administration des élections ainsi que le processus constitutionnel, dont la mise en œuvre en temps voulu est une condition sine qua non de la résolution de certains problèmes liés aux élections. Dans le même temps, les autorités doivent s'assurer que les réformes recueillent le consensus le plus large possible. Il s'agit là d'un élément clé pour faire en sorte que le processus de réforme soit pris en main par les acteurs compétents et durable. Je prends note des réunions tenues dans le contexte du cadre de consultation avec les partis politiques. J'encourage la mise en place d'un dialogue constructif entre toutes les parties, y compris les acteurs politiques et de la société civile. Il est impératif que les intérêts du peuple malien et ses aspirations à la paix et au développement soient placés au-dessus de toute autre considération.

77. La mise en œuvre de l'Accord est tout aussi essentielle à la stabilisation durable du Mali. Le succès de la transition sera également évalué en fonction des résultats obtenus à cet égard. La reprise des réunions du mécanisme de suivi est un signe encourageant, car celles-ci offrent un cadre structuré pour le dialogue entre les parties elles-mêmes, mais également entre les parties et leurs partenaires internationaux, dont le soutien est indispensable à la mise en œuvre de nombreuses dispositions de l'Accord, en particulier le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les aspects liés au développement socioéconomique. Cependant, la récente décision des mouvements de suspendre leur participation au processus de mise en œuvre est vivement préoccupante. Je réaffirme que c'est aux parties qu'incombe la responsabilité première de faire avancer le processus de paix et je les exhorte à dialoguer de manière constructive les unes avec les autres et avec l'équipe de médiation internationale pour surmonter les obstacles actuels. La MINUSMA continuera d'apporter tout le soutien possible à la mise en œuvre de l'Accord et de jouer son rôle au sein de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie.

78. La situation dans le centre du pays continue de mériter la plus grande attention et nécessite une approche holistique. L'adoption de la stratégie de stabilisation fournit au Mali le cadre nécessaire pour faire face aux défis complexes auxquels cette partie du pays doit faire face. La priorité consiste à présent à transposer la stratégie en mesures concrètes, et à le faire avec toute la célérité requise par la situation. À cet égard, il sera primordial de maintenir le leadership au plus haut niveau de l'État, d'autant plus que les questions à résoudre requièrent la coordination de plusieurs ministères de tutelle. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont pris

des mesures pour renforcer leur soutien et aligner leurs activités sur les priorités du Gouvernement.

79. Bien que des efforts aient été déployés pour remédier aux problèmes de sécurité dans le pays, force est de constater que le niveau et la fréquence des incidents violents restent exceptionnellement élevés, ce qui a des répercussions particulièrement lourdes sur les moyens de subsistance des femmes et des filles. Les attaques menées contre les civils par les groupes terroristes, les luttes d'influence qui opposent ces derniers et les activités violentes menées par les milices communautaires restent une réalité quotidienne qui suscite l'inquiétude, tout comme les attaques perpétrées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA. Je tiens à condamner ces attaques et à exprimer mes sincères condoléances et ma sympathie au peuple et aux autorités du Mali. À l'avenir, les opérations militaires visant à combattre les groupes extrémistes resteront une composante essentielle du rétablissement de la sécurité. Comme je l'ai souligné dans de précédents rapports, la réussite de ces opérations dépendra de la portée des efforts complémentaires déployés pour garantir le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, favoriser la cohésion sociale, remédier à la fragilité structurelle et fournir des services de base. La MINUSMA continuera de travailler aux côtés des autorités de transition maliennes pour favoriser une telle approche, tout en étudiant les moyens de faciliter une planification conjointe et une meilleure coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes.

80. Les problèmes de sécurité actuels continuent d'affecter considérablement la situation humanitaire. L'augmentation du nombre de personnes déplacées, qui est désormais estimé à 440 000, et celle du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, qui s'élève à 5,3 millions, en disent long sur les conditions désastreuses dans lesquelles vivent les populations civiles dans les différentes régions du Mali. Malheureusement, l'action humanitaire n'est pas à la hauteur des besoins. J'appelle une fois de plus la communauté internationale à faire preuve d'une plus grande générosité pour répondre à l'appel humanitaire, qui n'est jusqu'à présent financé qu'à hauteur d'un tiers de l'objectif fixé.

81. Au cours des trois derniers mois, la MINUSMA a continué à faire tout son possible pour s'acquitter de son mandat sur fond de difficultés opérationnelles et de capacités majeures, notamment le manque d'effectifs à un moment où les besoins de protection s'intensifient. Je tiens à réitérer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police ainsi qu'au personnel et aux dirigeants de la Mission. J'encourage les États Membres à déployer les capacités et le personnel en tenue nécessaires pour remplacer les contributeurs qui se retirent du pays. Cela dit, la capacité de la Mission à répondre aux attentes du Mali et de son peuple dépend également du niveau de coopération qu'elle reçoit de la part des autorités hôtes, notamment en ce qui concerne la liberté de mouvement et l'utilisation de ses moyens aériens pour protéger les civils et assurer la sécurité de ses soldats de la paix. Le rapport sur l'examen stratégique interne de la MINUSMA, tel que demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2640 \(2022\)](#), est en cours de finalisation pour être remis au Conseil.

82. Enfin, je tiens à remercier tous les partenaires avec lesquels la MINUSMA travaille. L'Organisation des Nations Unies continuera de coordonner étroitement ses efforts avec ceux de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union européenne afin d'apporter au Mali le soutien le plus efficace possible.

Annexe I

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali au 14 décembre 2022**

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	610	53	663	2	—	2	—	—	—	2	—	2
Arménie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Australie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bangladesh	1 315	66	1 381	1	1	2	220	59	279	221	60	281
Belgique	9	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bénin	233	25	258	17	—	17	11	—	11	28	—	28
Bhoutan	5	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Burkina Faso	632	27	659	20	24	44	132	7	139	152	31	183
Burundi	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cambodge	232	34	266	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cameroun	2	1	3	7	1	8	—	—	—	7	1	8
Canada	4	1	5	4	3	7	—	—	—	4	3	7
Chine	389	18	407	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	833	29	862	20	6	26	—	—	—	20	6	26
Danemark	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Égypte	1 075	3	1 078	7	—	7	146	14	160	153	14	167
El Salvador	148	20	168	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espagne	1	—	1	2	1	3	—	—	—	2	1	3
Estonie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
États-Unis d'Amérique	7	2	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Éthiopie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Finlande	4	—	4	—	1	1	—	—	—	—	1	1
France	25	1	26	9	2	11	—	—	—	9	2	11
Gambie	7	1	8	6	1	7	—	—	—	6	1	7
Ghana	124	17	141	2	—	2	—	—	—	2	—	2
Guatemala	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Guinée	613	53	666	5	4	9	—	—	—	5	4	9
Indonésie	8	—	8	3	2	5	—	—	—	3	2	5
Iran (République islamique d')	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Irlande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	2	—	2	3	—	3	—	—	—	3	—	3
Jordanie	319	—	319	9	—	9	—	—	—	9	—	9
Kazakhstan	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante Police</i>								
	<i>Experts, officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante Police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Kenya	9	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lettonie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Libéria	145	15	160	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lituanie	39	6	45	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mauritanie	7	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique	9	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mongolie	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Népal	164	17	181	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Niger	865	6	871	13	8	21	—	—	—	13	8	21
Nigéria	108	30	138	—	—	—	107	33	140	107	33	140
Norvège	3	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pakistan	204	14	218	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	13	2	15	4	1	5	—	—	—	4	1	5
Portugal	2	—	2	2	—	2	—	—	—	2	—	2
Roumanie	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	118	10	128	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal	939	33	972	8	4	12	263	52	315	271	56	327
Sierra Leone	12	4	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sri Lanka	242	—	242	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	119	23	142	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	7	—	7	4	2	6	—	—	—	4	2	6
Tchad	1 380	52	1 432	7	—	7	—	—	—	7	—	7
Tchéquie	3	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Togo	673	62	735	9	11	20	253	27	280	262	38	300
Tunisie	81	7	88	21	5	26	—	—	—	21	5	26
Türkiye	—	—	—	10	2	12	—	—	—	10	2	12
Ukraine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Zambie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	11 754	634	12 388	195	79	274	1 132	192	1 324	1 327	271	1 598

Annexe II

